

# TRIBUNE



PB-PP | B-00802  
BELGIE(N) - BELGIQUE

MARS  
2017

ENSEIGNEMENT

CGSP

FGTB Services Publics

73<sup>e</sup> année - n°3 - mars 2017 (mensuel) dépôt CHARLEROI X | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



STUDENTS PROFIT BEFORE

DOSSIER P. 4



**ÉDITO**  
Tout commence  
par un rêve !  
P. 3



**FRAUDE FISCALE**  
Des paroles et  
des actes !  
P. 7



**ENSEIGNEMENT**  
Le Pacte pour un  
Enseignement  
d'Excellence : périmé  
ou recyclable ? P. 9

## Paiement de la prime syndicale 2016

*Comme chaque année, le moment est venu de renvoyer le formulaire de demande de paiement de la prime syndicale, dûment complété.*

Vous devez obligatoirement fournir votre numéro de compte IBAN (voir rubrique C, « à compléter par le membre du personnel »). N'oubliez pas de signer le formulaire ! Envoyez-le au secrétariat de votre secteur ou de votre régionale intersectorielle ou à votre délégué CGSP **avant le 1<sup>er</sup> juillet 2017 !**

La prime syndicale 2016 sera réglée avant le 30 septembre 2017 et s'élève à 90 € maximum.

### La fin des duplicatas !

Attention, depuis 2012, votre service du personnel ne peut plus vous fournir de duplicata. En cas de souci :

- contactez votre délégué ;
- ou envoyez un mail à l'asbl Prime syndicale (via l'adresse : [sec.asbl-vzw@cgspacod.be](mailto:sec.asbl-vzw@cgspacod.be)). Vous y mentionnez votre nom, prénom, date de naissance, numéro de membre de la CGSP si vous le connaissez, la référence de votre (vos) employeur(s) en 2016 et les dates éventuelles d'entrée en service et de fin pour l'année de référence.

Nous vous ferons alors parvenir un formulaire de remplacement que vous devez nous renvoyer complété et signé.

**Attention : le formulaire de remplacement concerne uniquement 2016 !**



## DANS NOS RÉGIONALES

### Charleroi

#### Voyage à Seraing

La Commission régionale intersectorielle des Pensionnés (CRIP) organise un voyage à Seraing, le **25 avril 2017**.

- Matin : visite de l'entreprise de bons « Cuberdon ».
- Midi : repas à Seraing.
- Après-midi : visite du Musée du Val-Saint-Lambert.

- Départ : **8h15**, place en face du complexe sportif de la rue des Monts à Marcinelle, **8h30**, coin de la Rue de la Villette et Libioulle pour les participants venus par transport en commun.
- Retour : vers 19h à Marcinelle.

Coût : 38 €/affiliés et 43 €/sympathisants.

S'inscrire à l'accueil au 071/797 111. Verser sur le compte de la CRIP BE39 0882 6941 9919 (BIC GKCCBEBB) avec mention « Seraing » pour confirmation et ce pour le **4 avril** au plus tard.

Seules les inscriptions confirmées par le versement seront prises en considérations.

Rens. : Alphonse Vanden Broeck 0495/340 928.

### Hainaut occidental

#### Amicale des Pensionnés Activités 2017

L'Amicale des Pensionnés organise diverses activités en 2017.

Si vous souhaitez en être informés, contactez notre régionale 069/22 61 51 ou [pensionnes\\_cgsp\\_tournai@skynet.be](mailto:pensionnes_cgsp_tournai@skynet.be)

- Bingo le 11 mars 2017 – 5 gros lots (TV – Copper chef – Micro-ondes – Blender – Plancha)
- Voyage Verdun – Reims les 17 et 18 mai 2017.

### Namur

#### Festivité du 1<sup>er</sup> Mai

- 10h30 : accueil, café.
- 11h : meeting sous la présidence de Patrick Mertens, président de la FGTB Namur.

#### Orateurs :

- Joëlle Tyssaen, secrétaire régionale intersectorielle CGSP,
- Patrick Lebrun, secrétaire général IRW,
- Marc Goblet, secrétaire fédéral FGTB
- Guy Fays, secrétaire régional interprofessionnel de la FGTB Namur.
- 12h : apéritif musical + repas.

Infos et réservations :

1mai.namur@cgsp.be (084/72 91 11). **Réservations obligatoires avant le 22 avril** via versement sur BE63 6363 8274 0408 ; communication « nombre de repas adultes et enfants – 1<sup>er</sup> mai 2017 ».

- 14h : ambiance musicale et animations.
- 21h : clôture des festivités.

**Attention ! Changement de lieu : Centre socio-culturel et sportif, rue du Parc, 16 à 5003 Saint-Marc.**

### Interrégionale de Bruxelles

**Attaques contre les services publics ;  
judiciarisation des conflits sociaux ;  
droit de grève ; « service minimum »...**

Débat politique de la CGSP-Bruxelles  
Jeudi **16 mars 2017**  
18h > 21h – salle A – rue du Congrès,  
17-19 – 1000 Bruxelles

Avec :

**Michel Meyer**, Président fédéral de la CGSP

**Philippe Dubois**, Secrétaire permanent CGSP-Cheminots Bruxelles

**Dario Coppens**, Secrétaire régional du secteur TBM et Président de la CGSP-Bruxelles

**Kurt Sissau**, Secrétaire fédéral du secteur AMiO

## Tout commence par un rêve !

Pendant plus d'un mois, l'ensemble des Régionales de la CGSP ont organisé des assemblées de militants afin de tirer la sonnette d'alarme sur les mesures qui nous attendent en matière de pensions et de fiscalité.

Ces rencontres ont également été l'occasion d'échanges de points de vue avec les affiliés présents. S'il est trop tôt, maintenant, pour tirer des conclusions. Il faut cependant constater une chose, c'est que les questions relatives à notre manière de communiquer sont régulièrement revenues sur le tapis.

Certes, le constat est douloureux et sans appel. La Gauche, la vraie, celle qui pense qu'un autre monde est possible et nécessaire, a perdu la bataille de la communication. Depuis maintenant, une trentaine d'années nous sommes confrontés à une pensée tellement dominante qu'elle en vient à se rêver unique. Pourtant, il nous faut interroger cette situation. Il nous faut constater que rien n'est jamais neutre, que rien n'est jamais innocent ! Ceux qui propagent cette pensée dominante n'ont d'autres objectifs que de nous faire oublier l'histoire des luttes sociales, notre histoire !

Car notre histoire nous apprend que la solidarité et la lutte sont des moteurs du progrès social. Que c'est grâce à eux que nous avons conquis la sécurité sociale, les services publics ou le droit au travail. Que c'est grâce à eux que nous nous sommes émancipés, que nous avons pu, en tant que Femmes et Hommes libres, prendre notre destin en mains.

Et ce qui les gêne, c'est qu'un Homme libre est un Homme capable de dire NON, un Homme capable de s'opposer à ce qui l'opprime.

Ils nous ont volé notre capacité de dire le monde, de l'expliquer tel que nous le vivons, le ressentons. Et sans cette capacité de dire le monde, nous sommes privés de notre capacité d'en rêver un autre. Or, rêver le monde c'est savoir ce que l'on veut mais c'est également savoir ce que l'on ne veut pas.

Nous ne voulons pas d'une société où l'égoïsme a remplacé la solidarité, où l'injure prend le pas sur l'argumentation, où la haine a vaincu la tolérance et la fraternité...

L'avenir n'est pas écrit d'avance, l'avenir est à nous, encore faut-il nous convaincre de notre force. Nous convaincre que si les puissants imposent leur vision du monde c'est parce que nous les laissons faire.

Le discours technocratique est une arme redoutable mais fragile. Redoutable car ses arguments pseudo-scientifiques, ses chiffres avancés comme autant de vérités nous mettent en état d'infériorité, nous empêchent, par crainte, d'avoir un autre avis et de le faire savoir.

Fragile car un rien peut le faire s'écrouler. Il nous faut prendre conscience que le meilleur média de la CGSP c'est nous, ses militants. Il nous faut oser opposer aux « arguments » des experts notre vision du monde. Il faut parler tel que nous sommes avec notre cœur, avec nos tripes ! Oser dire que l'on est contre le détricotage de la Sécu parce que ce n'est pas ce monde-là que l'on veut laisser en héritage. Oser dire que ceux qui veulent construire des murs et prôner la haine sont des crapules car, pour nous, personne n'est illégal. Oser dire que nous avons un projet de société où le Bonheur, l'Amitié, l'Amour ne seraient pas honteux. Un projet de société faisant la part belle à l'esprit critique, la Solidarité et la Tolérance, où personne ne serait laissé sur le bord du chemin. Il faut oser dire cela, par ce que c'est de cela qu'ils ont peur, c'est cela qu'ils veulent empêcher.

Il nous faut rejeter l'intimidation de la pensée unique, écrire notre histoire avec nos mots et nos valeurs. Nous ferons ainsi le constat que nous ne sommes pas seuls, que nous sommes nombreux à rêver autre chose. Et, quand nous aurons pris conscience de notre force, nous serons en mesure de réaliser nos rêves ! Consciente de l'enjeu de la communication dans la création d'un rapport de force, l'IRW-CGSP a fait de cette problématique une de ses priorités !

Penser c'est déjà résister !

Patrick Lebrun  
*Secrétaire général de l'IRW-CGSP*

Laurent Pirnay  
*Secrétaire général adjoint de l'IRW-CGSP*

# La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai

*Les institutions scolaires et les services liés à l'enseignement émanant du privé, détenus par des entreprises, se multiplient à travers le monde. Cela mène à un changement progressif d'attitude envers l'éducation, considérée de plus en plus « comme une marchandise, un bien privé, un produit se faisant le reflet du statut social ; autrement dit, tout le contraire d'un bien public et sociétal »<sup>1</sup>. Le service public de l'éducation est en danger, et avec lui, la démocratie et la cohésion sociale.*

Les preuves attestant de l'inefficacité de l'application d'une logique de marché au sein des services éducatifs ne manquent pas. L'OCDE démontre que de cette logique mercantile découlent une diminution de la moyenne des résultats scolaires, un affaiblissement de la capacité d'apprentissage et une augmentation des inégalités et de la ségrégation. Malgré ces évidences, le démantèlement de ce service public fondamental va bon train et ce, avec la complicité de la plupart des gouvernements.

## Le « philanthrocapitalisme » au service de l'« édu-business » et des multinationales de l'éducation

En juin dernier, alors qu'il effectuait une mission d'étude en Ouganda pour le compte de l'Internationale de l'Éducation sur le rôle joué par les entreprises privées dans le secteur de l'enseignement primaire, Curtis Riep, chercheur canadien de l'Université de l'Alberta, a été appréhendé par les forces de l'ordre ougandaises, privé de liberté pendant deux jours et soumis à un interrogatoire serré, accusé d'« usurpation d'identité et violation de propriété ». Il a ensuite été relâché, ces accusations s'étant avérées entièrement fausses.

Mais qui donc a eu suffisamment peur des résultats de l'enquête de ce chercheur pour aller jusqu'à publier un avis de recherche à son endroit, et le faire emprisonner sur base d'allégations mensongères ?

L'avis de recherche émanait directement de l'entreprise *Bridge International Academies*, une multinationale spécialisée dans le commerce de l'éducation, à travers l'implantation d'écoles payantes dites « low cost » dans un grand nombre de pays – plus nombreux en Afrique et en Asie, mais également en expansion dans l'hémisphère nord.

*Bridge* est activement soutenue par le conglomérat éducatif *Pearson Ltd*, autre multinationale également bien connue pour son rôle dans la marchandisation de l'éducation à travers



le monde, ainsi que par la Banque mondiale, les Banques régionales de développement, et les Fondations de Bill Gates (Microsoft) et Mark Zuckerberg (Facebook).

Profitant de la pauvreté des budgets alloués à l'éducation dans bon nombre de pays, ces fondations à visées prétendument « philanthropiques » proposent aux gouvernements de participer « charitablement » à la prise en charge d'écoles primaires et secondaires ainsi que de formations professionnelles, en investissant dans des projets d'écoles « low cost » dont des multinationales comme *Bridge* et *Pearson* se font les choux gras.

## Ce phénomène pose deux problèmes majeurs :

- d'une part, il témoigne d'une « participation plus directe des donateurs auprès des milieux politiques », ce qui donne à ceux-ci une plus grande capacité de « modifier les concepts, mobiliser des ressources, générer de nouvelles technologies au service de l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et exercer une pression sur l'orientation (de celles-ci), voire même de les déterminer. »<sup>2</sup> En ne se sentant nullement obligées de répondre de leurs actes devant qui que ce soit, les fondations remettent en cause, par leur façon d'agir, le fonctionnement de la démocratie. Ainsi, par exemple, elles se réservent le droit de déterminer le profil des personnes qui auront accès à leurs établissements, contribuant ainsi à renforcer les inégalités plutôt que de les réduire ;
- d'autre part, il contribue au désinvestissement par les États d'un service public essentiel, à savoir l'éducation publique, dont la qualité et l'égalité d'accès pour tous-tes sont à la fois les principaux facteurs d'émancipation de la population et un droit fondamental. L'accès universel à une éducation de qualité est une condition sine qua non à l'existence de toute société se réclamant des Droits de l'Homme.  
L'introduction d'un système éducatif parallèle financé par le privé a par ailleurs une répercussion immédiate sur le contenu de l'enseignement (standardisé, directement lié aux besoins du marché, et donc fortement appauvri), et sur le rôle attribué à l'école et à ses acteurs : enseignants



Enfin, précisons que la plupart des PPP « sont habituellement conçus et décidés à huis clos, sans consultation publique. De la même façon, ils sont très rarement le résultat d'une analyse consciencieuse de leur impact sur l'équité ».<sup>8</sup>

### Quelques exemples

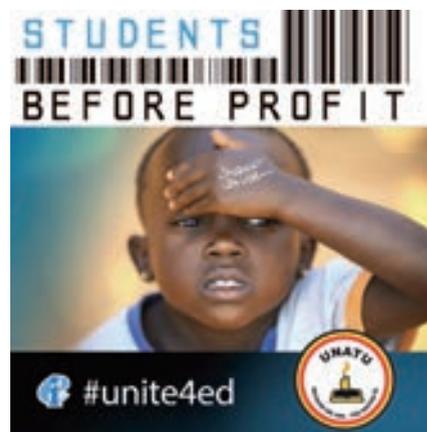
**Aux États-Unis**, dans le Wisconsin, tout un pan de l'enseignement secondaire public est passé aux mains de l'entreprise privée *Pearson*, chargée d'éditer à la fois les programmes des cours et les questions d'examens. Forte de ce rôle d'évaluatrice, l'entreprise a fait en sorte que la moyenne des points à atteindre pour passer d'une année à l'autre soit relevée de quelques points. Résultat : les élèves qui échouent sont beaucoup plus nombreux, le nombre de professeurs évalués négativement en fin d'année - et perdant de ce fait leur droit d'enseigner dans le public - augmente également (leur évaluation étant liée au taux de réussite de leurs élèves) et ce manque de professeurs entraîne la fermeture d'un nombre croissant d'écoles publiques.

L'entreprise *Pearson* réapparaît alors avec des programmes d'enseignement en ligne *low cost* garantissant aux étudiants recalés l'accès à un diplôme à portée de souris.

**En France** : Le Ministère de l'éducation nationale a conclu un partenariat structurel avec *Microsoft* afin d'équiper les écoles en tablettes numériques et programmes pédagogiques incorporés.

**En Belgique**, épinglons le tout récent exemple du rôle important joué par la **multinationale de consultance Mc Kinsey** dans la rédaction du projet de Pacte d'Excellence et dont l'influence directe dans le texte final s'évalue à quelque 75 % de celui-ci. Influence également notable dans les critères d'évaluation des propositions soumises par les interlocuteurs sociaux, que la firme semble avoir calqués directement sur ceux utilisés dans l'évaluation des entreprises privées, autrement dit une grille d'étude de rentabilité basée sur un calcul « coûts-bénéfices »<sup>9</sup>.

Dans la même logique, Mc Kinsey accompagne des enseignants dans certaines écoles en vue de les « coacher ». « C'est notamment le cas à l'école secondaire provinciale de la Samaritaine à Montignies-sur-Sambre où certains professeurs de la section « Soins infirmiers » ont été pris en charge. [...] Cette intrusion d'un acteur privé a été très mal perçue. « Nous craignons que McKinsey ait d'autres objectifs [...]. Ils pourraient vouloir imposer des normes, des méthodes d'apprentissage qui ne nous laisseraient plus aucune liberté en tant qu'enseignant et ça, c'est inconciliable avec la vision que nous avons de notre métier. » La protestation a porté ses fruits et la Province de Hainaut a fait marche arrière ».<sup>10</sup>



### Restons vigilants !

Ces manifestations de l'emprise du marché sur le secteur de l'éducation sont également observables dans un très grand nombre d'autres pays, y compris au sein des États membres de l'Union européenne. S'ils étaient conclus, les accords de libre-échange tels que le CETA et le TISA ne feraient que donner un coup d'accélérateur à tous ces processus déjà à l'œuvre.

En s'informant et en se mobilisant, il est toujours possible de faire changer les choses.

C'est dans cet état d'esprit déterminé que de nombreuses plateformes syndicales et associatives ont décidé de s'attaquer à la marchandisation de l'enseignement, lançant appels et campagnes mondiales<sup>11</sup> afin de rappeler le rôle central de l'État dans la garantie du droit à l'éducation et de l'ensemble des normes et cadres internationaux qui entourent ce droit et ne cessent d'être foulés au pied par le monde de l'argent et du profit.

8. Op. Cit.

9. Reportage Arte, Vox Pop, publié par Nico Hirtt sur <http://www.skolo.org/spip.php?article1897>

10. Grégory Fobe, « Charleroi: des enseignants de l'école de la Samaritaine mobilisés contre la venue de consultants privés », article paru sur le site info de la RTBF le vendredi 3 février 2017

11. Campagne « Une réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation dans/de l'éducation » de l'Internationale de l'Éducation : [www.ie-ei.org/fr](http://www.ie-ei.org/fr) / Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation, de la FICEMEA : [www.ficemea.org](http://www.ficemea.org)



## Fraude fiscale : des paroles et des actes !

*La lutte contre la fraude fiscale devrait être une évidence et la mission prioritaire de tous les gouvernements. Ce n'est visiblement pas le cas de ce gouvernement dont la joie d'avoir recouvré 250 millions € nous semble bien déplacée dès lors que le coût de la fraude fiscale est estimé chaque année dans ce pays entre 20 et 30... milliards d'euros !*

Fraude fiscale, évasion fiscale, optimisation fiscale... Dans tous les cas, qu'ils soient légaux ou pas, ces contournements de l'impôt dû représentent un immense manque-à-gagner pour l'État. Pire encore, ces méthodes accroissent la dette, renforcent le recours à l'austérité et décuplent la pression fiscale sur les autres contribuables. Les services publics sont bien entendu les premières victimes de tels agissements. La fraude fiscale réduit ainsi l'efficacité de l'impôt en tant qu'instrument de redistribution des revenus et prive l'État de moyens indispensables à sa politique.

La lutte contre la fraude est un élément essentiel de la justice fiscale et de la confiance qu'ont les contribuables en l'État. En effet, l'impôt n'est juste que si chacun contribue en fonction de sa capacité réelle.

### Un peu de réserve !

L'Inspection spéciale des impôts (ISI) a récupéré 255 millions € en 2016. C'est en effet mieux que les années précédentes. Mais il n'y a pas lieu de pavoiser : les montages financiers de certains diamantaires, les Panama Papers, les Luxleaks, Swissleaks qui se succèdent démontrent tous que des sommes bien plus considérables échappent intentionnellement à l'impôt.

En 2010 déjà, la FGTB a voulu montrer l'ampleur du phénomène et a demandé au DULBEA, le Département d'économie appliquée de l'ULB, d'estimer scientifiquement ce que représente la fraude fiscale dans notre pays. Depuis

lors, cette enquête fait autorité<sup>1</sup>. Elle révèle des montants littéralement astronomiques : chaque année, ce sont 40 ou 45 milliards € qui ne sont pas déclarés au fisc. Soit un montant de recettes non perçues situé entre 16 et 25 milliards €. Cela représente près de 7 % du PIB, soit bien davantage que le déficit du budget. Concrètement, sur la base de 20 milliards de recettes non perçues, la fraude coûte, en fait, 150 € par mois à chaque Belge. Soit près de 600 € par mois pour une famille de quatre personnes !

Au niveau européen, des enquêtes semblables évoquent le chiffre de mille milliards d'euros...

Il s'agit, ni plus ni moins, d'une redistribution à l'envers puisque la majorité de la population paie pour les quelques riches fortunés qui ont les moyens d'éluider l'impôt. De la même manière, il est tout à fait inadmissible que les agissements égoïstes de certains se doublent non seulement d'une austérité qui accable les travailleurs mais également d'un manque de volonté politique de remédier à cette gabegie.

### Renforcer notre administration fiscale !

Cette inertie politique est à ce point patente qu'à ce jour aucune des 53 recommandations de la Commission d'enquête parlementaire sur les grands dossiers de fraude fiscale de mai 2009 n'a été mise réellement en œuvre. La plus emblématique de toute est la levée du secret bancaire.

Cela signifie qu'il faut donner les moyens humains, matériels et surtout juridiques à l'administration fiscale afin de pouvoir échanger automatiquement des informations financières au départ des banques belges vers le fisc belge pour des revenus perçus en Belgique et la réciprocité avec les autres États.

Or, c'est tout le contraire qui se produit. Depuis le ministre des Finances Reynders (MR) en 1999 jusqu'à M. Van Overtveldt (N-VA) aujourd'hui, le personnel du SPF

Finances a été réduit drastiquement au point que l'administration n'a plus les moyens de faire respecter et de contrôler correctement les codes fiscaux.

L'étude du Dulbea déjà citée stipulait dans ses conclusions que « *le faible niveau de pression exercée par les contrôles fiscaux sur les contribuables belges joue un rôle non négligeable dans l'explication des taux élevés de fraude fiscale en Belgique.* »

Début février 2017, la Cour des Comptes interpellait le Parlement sur le laisser-aller du ministre Van Overtveldt qui n'a pu récupérer que la maigre somme de 200 000 € sur une dette fiscale totale de 194,6 millions € avérée dans les secteurs de la construction, du gardiennage et du commerce de la viande.

### Coup de com'

Dès lors, plutôt que de communiquer pour faire croire qu'il travaille à lutter contre la fraude, ce gouvernement des droites serait bien inspiré à utiliser l'énergie qu'il met à communiquer à lutter efficacement contre la fraude fiscale. Car, nous en avons marre de subir des politiques d'austérité inacceptables alors qu'au même moment certains peuvent frauder sans risques !

Voilà pourquoi nous revendiquons :

- 1) Le cadastre des fortunes,
- 2) La levée du secret bancaire,
- 3) La lutte contre les paradis fiscaux,
- 4) Le renforcement de l'administration fiscale.

Si, en pleine crise financière, le gouvernement a tant besoin d'argent qu'il doit dépouiller notre Sécurité sociale et nos services publics, qu'attend-il donc pour doter notre administration fiscale des moyens nécessaires à recouvrer les 30 milliards € d'impôts dus ?

1. <http://dev.ulb.ac.be/dulbea/documents/1462.pdf>



## La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

*Nous avons, en Belgique, le plus haut taux de malades et de décès du cancer du sein en Europe.*

*Un simple dépistage régulier permettrait de diminuer de manière plus que significative le nombre de femmes atteintes.*

Par soucis d'économie, le gouvernement a non seulement décidé de diminuer le remboursement des prestations, mais également de rallonger la période entre les examens de dépistage !

Nous sommes passés d'une mammographie annuelle à une mammographie remboursée du ticket modérateur uniquement tous les 2 ans et seules les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier d'un mammothé gratuit tous les 2 ans.

Cette mesure est dénuée de tout sens car il s'agit d'une fausse économie.

En effet, plus le cancer du sein est dépisté tardivement, plus les soins qui devront être dispensés à ces femmes coûteront chers à la sécurité sociale.

Même problématique concernant le dépistage du cancer du col de l'utérus pour lequel le remboursement du frottis est également passé de 1 an à 3 ans.

Pour ces raisons, nous avons rédigé cette pétition afin d'obtenir un nombre suffisant de signatures permettant de déposer une question parlementaire.

15000 signatures nous permettraient de pouvoir poser notre question dans l'hémicycle du Parlement fédéral.

*Rudy Janssens*

*Secrétaire général de la CGSP-Bruxelles*

[www.cgspacod.brussels](http://www.cgspacod.brussels)

### SIGNEZ la pétition :

La **Commission Femmes fédérale de la CGSP**, à l'initiative de la **Commission Femmes ALR Bruxelles**, estime que toutes les femmes, quel que soit leur âge, devraient bénéficier de dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme par mammographie et par frottis du col de l'utérus afin de les protéger d'une mortalité précoce.

Plus d'info sur : <http://www.cgspacod.brussels/>

Nom	Prénom	Mail	Signature

Éditeur responsable : Rudy Janssens

CGSP ACOD– Rudy Janssens - Commission Femmes – Place Fontainas 9-11 – 1000 Bruxelles





## Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence : périmé ou recyclable ?

*Voici le communiqué de presse diffusé le 10 février 2017 par le front commun syndical après une mise en commun des différentes positions de nos organisations respectives.*



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le front commun syndical réaffirme que la réduction des inégalités scolaires et sociales est au cœur de ses démarches et que l'école doit évoluer.

Néanmoins, les affiliés de nos différentes organisations syndicales ne peuvent adhérer au projet d'avis n°3 du groupe central, en l'état.

Les inquiétudes de nos affiliés concernent l'évolution de l'emploi, les conditions de travail, la charge de travail, l'évaluation des personnels, leur bien-être et celui des élèves.

Sur le tronc commun, les incertitudes (contenu, calendrier, moyens...) sont telles qu'il n'y a pas d'adhésion sur le projet tel que décrit dans le texte.

Les directions et les PO des écoles, quant à eux, sortent du pacte globalement renforcés, alors qu'on demande aux enseignants d'en faire plus, qu'on augmente le contrôle sur leur travail et la possibilité de les sanctionner.

Une certification par unités (CPU) qui fonctionne mal, ainsi que des mesures qui ont inmanquablement des répercussions sur l'emploi, c'est tout l'inverse d'une revalorisation du qualifiant.

Pour une poursuite éventuelle des travaux, le front commun entend obtenir des engagements concrets :

- en matière d'emplois ;
- sur l'avenir des écoles/institutions ;
- sur le tronc commun ;
- par rapport aux conditions d'apprentissage des élèves ;
- sur la charge de travail des personnels ;
- sur l'évaluation des personnels ;
- sur l'octroi des moyens suffisants par rapport aux objectifs fixés.

Le front commun entend être reçu dans le mois par le Gouvernement et obtenir des engagements substantiels sur ces différentes thématiques.

À défaut, le front commun se réunira, analysera la situation et envisagera la manière d'y répondre. Dans tous les cas, le front commun combattrait toutes les mesures qui détérioreraient les conditions de travail des personnels.

Joseph THONON  
CGSP-Enseignement

Eugène ERNST  
CSC-Enseignement

Masanka TSHIMANGA  
SLFP-Enseignement

Joan LISMONT  
SEL-SETCa

Marc MANSIS  
CGSLB-Appel

## Traitement de janvier 2017 pour les Temporaires

*Vous trouverez ci-dessous les tableaux des traitements pilotes pour les membres du personnel désignés à titre temporaire. Ces échelles ont été adaptées en raison d'une réduction des précomptes professionnels en janvier 2017.*

Nous rappelons que :

- s'agissant du précompte professionnel, les « cohabitants légaux » sont assimilés aux « personnes mariées » et un « cohabitant légal » est assimilé à un conjoint ;
- les augmentations barémiques de fin de carrière sont accordées à 61 et 62 ans aux membres du personnel ayant atteint l'ancienneté pécuniaire maximale.

### Réduction du précompte pour « enfants à charge » et « isolé »

Pour appliquer cette réduction, il suffit d'ajouter au traitement net la somme correspondant au cas envisagé.

Isolé (*)	25 €
1 enfant	35 €
2 enfants	95 €
3 enfants	248 €
4 enfants	454 €
5 enfants	671 €
6 enfants	887 €
7 enfants	1 105 €
8 enfants	1 344 €
Suivants	1 344 € + 246 € par enfant supplémentaire

(\*) Pas de réduction si les revenus se composent de pensions.

Bénéficiaire est lui-même handicapé	35 €
Conjoint du bénéficiaire est handicapé	35 €
Bénéficiaire des revenus est un isolé	25 €
Veuf non remarié ou père avec enfant	35 €
Conjoint avec revenus <= 221 €/mois	110,50 €
Conjoint avec pension <= 440 €/mois	220 €

### Lecture des tableaux

Dans les cinq dernières colonnes, certaines rangées comportent deux lignes.

La première correspond à l'attribution de l'allocation de foyer et la seconde à celle de l'allocation de résidence.

*Chaque montant net est égal au montant imposable diminué du précompte professionnel ET de la cotisation spéciale de sécurité sociale.*

En matière de précompte professionnel, l'isolé est assimilé à la situation d'un ménage à deux revenus avec toutefois une réduction de précompte. Pour l'application de la cotisation sociale, il est assimilé à la situation d'un ménage à revenu unique. Compte tenu de cette complexité, nous avons opté pour une présentation des revenus nets en trois colonnes : 1 revenu, 2 revenus et isolé.

NB :

- la réduction de précompte pour « isolé » a déjà été intégrée ;
- les réductions pour « enfants à charge » n'ont pas été intégrées ; il y a donc lieu, le cas échéant, d'augmenter le net en fonction du nombre d'enfants concernés.

### Allocation de foyer ou de résidence

Les traitements-limites pour le paiement de ces allocations et leurs montants sont fixés par un décret du 4 mai 2005.

### Rappel des règles d'attribution

Une **allocation de foyer** est attribuée dans le respect des limites fixées :

- au membre du personnel marié ou qui vit en couple ;
- au membre du personnel ayant la charge d'un ou de plusieurs enfants bénéficiant d'allocations familiales, sauf s'il est marié ou vit en couple avec un membre du personnel qui bénéficie d'une allocation de foyer.

Une **allocation de résidence** est attribuée dans le respect des limites fixées au membre du personnel qui ne bénéficie pas d'une allocation de foyer.

### Remarques

1. Lorsque les deux membres du ménage ou du couple sont tous deux agents d'un service public allouant une allocation de foyer, celle-ci est attribuée à celui des deux qui bénéficie du traitement le moins élevé (comparaison des échelons barémiques). Une déclaration sur l'honneur est à transmettre à l'Administration. En cas d'égalité, les intéressés doivent choisir qui bénéficiera de l'allocation de foyer.
2. Les agents en disponibilité ne bénéficient ni de l'allocation de foyer, ni de l'allocation de résidence.
3. Les allocations ne sont pas attribuées pour les fonctions accessoires.
4. Les allocations sont attribuées aux agents à temps partiel au prorata des prestations effectuées.
5. Les allocations sont soumises à l'index.

Pour les barèmes non repris dans cet article, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be). Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à votre secrétaire régional.

Joseph Thonon

# INFORMATIONS PRATIQUES

Prof. sec. inf (T. requis) - Surv. Educ. Ext. (CTI 1359) - Surv. Educ. Int. (CTI 698) - Assit. Soc. (CTI 1337) - Infirm. Kine. Logop. (CTI : 15) - Aux. CPMS (CTI : 186) - Maternelle (CTI : 121) - Primaire (CTI : 171)

Temporaire

AES (sec sup) - MFP (Haute Ecole)

Min. : 17.081,45 € Max. : 31.499,01 € Code A.R. : 216  
 1 1 x 546,49 € 1.092,98 € Code C.T.I. : 301  
 1 1 x 1.092,98 € 1.615,42 €  
 1 3 x 896,33 € 1.608,31 €  
 1 2 x 913,04 € 1.626,53 €  
 10 2 x 914,06 € 1.637,41 €  
 1 1 x 914,06 € 1.640,6  
 1 1 x 914,06 € 1.640,6

Min. : 20.039,92 € Max. : 34.509,17 € Code A.R. : 245  
 1 1 x 557,33 € 1.114,66 €  
 1 1 x 1.114,66 € 1.810,59 €  
 1 3 x 914,09 € 1.810,59 €  
 1 2 x 914,09 € 1.810,59 €  
 1 1 x 914,09 € 1.840,6  
 1 1 x 914,09 € 1.840,6

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Résidence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net	
						1 Rev	2 Rev

0	17.081,45 €	2.335,32 €	49,21 €	311,66 €	2.072,87 €	1.826,42 €	1.590,42 €	1.615,42 €
1	17.627,94 €	2.410,03 €	24,60 €	308,44 €	2.051,48 €	1.816,35 €	1.583,31 €	1.608,31 €
2	18.720,92 €	2.559,46 €	0,00 €	321,42 €	2.137,82 €	1.868,44 €	1.626,53 €	1.651,53 €
5	19.617,25 €	2.682,01 €	0,00 €	318,21 €	2.116,43 €	1.852,84 €	1.612,41 €	1.637,41 €
7	20.530,29 €	2.806,83 €	0,00 €	334,52 €	2.224,94 €	1.921,29 €	1.670,50 €	1.695,50 €
9	21.444,35 €	2.931,80 €	0,00 €	350,54 €	2.331,47 €	1.987,78 €	1.726,64 €	1.751,64 €
11	22.358,41 €	3.056,77 €	0,00 €	366,85 €	2.439,98 €	2.056,23 €	1.784,74 €	1.809,74 €
13	23.272,47 €	3.181,73 €	0,00 €	383,19 €	2.548,61 €	2.121,34 €	1.842,96 €	1.867,96 €
15	24.186,53 €	3.306,70 €	0,00 €	399,52 €	2.657,25 €	2.180,02 €	1.894,17 €	1.919,17 €
17	25.100,59 €	3.431,67 €	0,00 €	415,85 €	2.765,88 €	2.244,78 €	1.952,39 €	1.977,39 €
19	26.014,65 €	3.556,64 €	0,00 €	432,19 €	2.874,52 €	2.309,53 €	2.010,61 €	2.035,61 €
21	26.928,71 €	3.681,60 €	0,00 €	448,52 €	2.983,15 €	2.373,74 €	2.068,19 €	2.093,19 €
23	27.842,77 €	3.806,57 €	0,00 €	464,85 €	3.091,78 €	2.430,92 €	2.117,67 €	2.142,67 €
25	28.756,83 €	3.931,54 €	0,00 €	481,19 €	3.200,42 €	2.494,37 €	2.174,37 €	2.199,37 €
27	29.670,89 €	4.056,51 €	0,00 €	497,52 €	3.309,05 €	2.556,13 €	2.231,07 €	2.256,07 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	513,85 €	3.417,69 €	2.612,84 €	2.287,78 €	2.312,78 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	530,19 €	3.526,32 €	2.662,32 €	2.337,26 €	2.362,26 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
<b>Augmentation intercalaire après avoir atteint le traitement maximum</b>								
61 ans	30.584,95 €	4.161,47 €	0,00 €	546,52 €	3.634,95 €	2.719,02 €	2.392,17 €	2.417,17 €
62 ans	31.499,01 €	4.306,44 €	0,00 €	562,85 €	3.743,59 €	2.775,72 €	2.443,26 €	2.468,26 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					

Anc.	Annuel 100%	Mens. Indexé	Foyer Résidence	O.N.S.S. 13,07%	Impos.	Net	
						1 Rev	2 Rev

0	20.039,92 €	2.739,79 €	0,00 €	358,09 €	2.381,70 €	2.020,80 €	1.755,22 €	1.780,22 €
1	20.597,25 €	2.815,99 €	0,00 €	368,05 €	2.447,94 €	2.058,36 €	1.785,59 €	1.810,59 €
2	21.711,91 €	2.968,38 €	0,00 €	387,97 €	2.580,41 €	2.134,51 €	1.853,33 €	1.878,33 €
5	22.626,00 €	3.093,35 €	0,00 €	404,30 €	2.689,05 €	2.199,27 €	1.911,56 €	1.936,56 €
7	23.540,09 €	3.218,32 €	0,00 €	420,63 €	2.797,69 €	2.264,04 €	1.969,79 €	1.994,79 €
9	24.454,18 €	3.343,29 €	0,00 €	436,97 €	2.906,33 €	2.328,80 €	2.028,00 €	2.053,00 €
11	25.368,27 €	3.468,27 €	0,00 €	453,30 €	3.014,96 €	2.392,64 €	2.085,16 €	2.110,16 €
13	26.282,36 €	3.593,24 €	0,00 €	469,64 €	3.123,60 €	2.449,82 €	2.134,64 €	2.159,64 €
15	27.196,45 €	3.718,21 €	0,00 €	485,97 €	3.232,24 €	2.513,27 €	2.191,35 €	2.216,35 €
17	28.110,54 €	3.843,18 €	0,00 €	502,30 €	3.340,88 €	2.573,11 €	2.248,05 €	2.273,05 €
19	29.024,63 €	3.968,15 €	0,00 €	518,64 €	3.449,51 €	2.629,82 €	2.304,76 €	2.329,76 €
21	29.938,72 €	4.093,12 €	0,00 €	534,97 €	3.558,15 €	2.679,30 €	2.354,24 €	2.379,24 €
23	30.852,81 €	4.218,09 €	0,00 €	551,30 €	3.666,79 €	2.736,01 €	2.407,56 €	2.432,56 €
25	31.766,90 €	4.343,06 €	0,00 €	567,64 €	3.775,43 €	2.792,71 €	2.458,64 €	2.483,64 €
27	32.680,99 €	4.468,04 €	0,00 €	583,97 €	3.884,06 €	2.849,42 €	2.509,73 €	2.534,73 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					
<b>Augmentation intercalaire après avoir atteint le traitement maximum</b>								
61 ans	33.585,08 €	4.593,01 €	0,00 €	600,31 €	3.992,70 €	2.898,89 €	2.552,79 €	2.577,79 €
62 ans	34.509,17 €	4.717,98 €	0,00 €	616,64 €	4.101,34 €	2.955,60 €	2.603,88 €	2.628,88 €
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €					



## Enseignement fondamental ordinaire officiel subventionné : puéricultrices, posez votre candidature pour postuler un emploi à titre définitif

*Le décret du 2 juin 2006, relatif au cadre organique et au statut des puéricultrices des établissements d'enseignement maternel ordinaire organisés et subventionnés par la Communauté française, règle les conditions d'accès à la nomination des puéricultrices. Les candidatures sont à poser avant le 15 avril 2017.*

### Qui est concerné ?

Les puéricultrices qui souhaitent faire valoir leur priorité auprès d'un Pouvoir organisateur (PO) et dans le classement interzonal. Cette démarche équivaut à postuler un emploi à titre définitif.

### Comment faire ?

Les puéricultrices intéressées doivent poser deux candidatures par lettre recommandée :

- une auprès de leur PO ;
- l'autre auprès du Président de la centrale de gestion des emplois.

À cette fin, les puéricultrices doivent utiliser le document « candidature » annexé à la circulaire envoyée à toutes les Directions. Les actes de candidature sont également repris à la fin de cet article.

Ces deux candidatures sont obligatoires.

### Dans quel délai ?

Les candidatures sont à poser avant le 15 avril 2017.

### Faire valoir sa priorité auprès d'un PO

#### Conditions à remplir

Pour faire valoir sa priorité auprès d'un PO, il faut comptabiliser, au 30 juin 2016, 360 jours d'ancienneté

auprès de lui, répartis sur deux années scolaires au moins.

Cette ancienneté doit être acquise au cours des 5 dernières années scolaires (2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016).

#### Règles de classement

Les puéricultrices sont classées entre elles selon le nombre de jours d'ancienneté.

### Faire valoir sa priorité dans le classement interzonal

#### Conditions à remplir

Pour faire valoir sa priorité dans le classement interzonal, il faut comptabiliser, au 30 juin 2016, au moins 600 jours d'ancienneté dans l'ensemble des PO de l'Enseignement officiel subventionné.

#### Règles de classement

Une fois cette condition des 600 jours remplie, les puéricultrices sont classées selon le nombre de jours qu'elles ont prestés à partir de janvier 1982.

*Et s'il y a une égalité au niveau de l'ancienneté ?*

→ La priorité sera accordée à la puéricultrice la plus âgée.

*Et s'il y a une égalité au niveau de l'âge ?*

→ C'est l'année de délivrance du diplôme qui départagera les candidates.

En 2006, les commissions zonales ont établi des classements qui ont servi de « références » pour les années scolaires suivantes.

Si une puéricultrice, après avoir obtenu son classement interzonal, en fait la demande, la CGSP-Enseigne-

ment, sur base de l'état de services, introduit une demande de révision du calcul auprès du (de la) Président(e) de la Commission centrale de gestion des emplois qui statuera sur leur admissibilité.

### Comment calculer son ancienneté ?

L'ancienneté dans un PO est constituée de tous les jours prestés auprès de ce PO à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

L'ancienneté interzonale se compose de tous les jours prestés auprès de l'ensemble des PO de l'Enseignement officiel subventionné à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1982.

Le nombre de jours acquis dans une fonction à prestations incomplètes qui ne comporte pas au moins la moitié du nombre requis pour la fonction à prestations complètes est réduit de moitié.

Une année scolaire compte 300 jours.

### Qu'entend-on par « jours prestés » ?

Il s'agit de tous les jours rémunérés en vertu du contrat de travail y compris :

- les prestations PTP en qualité d'aide aux institutrices maternelles pour autant que le membre du personnel soit porteur du titre de puéricultrice ;
- les jours prestés dans un intérim de 10 jours ouvrables au moins en remplacement d'une puéricultrice nommée ou de sa remplaçante ;
- les jours prestés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2010 dans le cadre d'un engagement à titre contractuel tel que le prévoit le Décret du 30 avril 2009 organisant un encadrement différencié (Article 9, § 1<sup>er</sup>, 7<sup>o</sup>).

Sont compris également :

- les congés de détente ainsi que les vacances de Noël et de Pâques ;

les congés de maternité pour leur totalité ;

- les congés d'accueil en vue de l'adoption pour leur totalité ;
- les congés de maladie ou infirmité (limités aux 30 premiers jours subventionnables avant la prise en charge de la mutuelle) ;
- dans le cadre de la protection de la maternité, les prestations que la puéricultrice a accomplies dans d'autres tâches compatibles avec son état qui lui ont été confiées par son employeur ;
- les congés de circonstances : événements familiaux :
  - mariage du travailleur (2 jours) ;
  - mariage d'un parent (1 jour) ;
  - congé de paternité (avec un maximum de 3 jours valorisables sur les 10 jours autorisés) ;
  - décès d'un parent (3-2-1 jours en fonction du degré de parenté) ;

- fête de la jeunesse laïque de l'enfant de la puéricultrice ou de son conjoint ou communion solennelle (1 jour) ;
- les congés de circonstances : obligation civique :
  - élections (5 jours max.) ;
  - justice (jury, témoin, comparution : 5 jours max - conseil de famille 1 jour) ;
  - milice (3 jours max.).

Ces congés sont pris en considération à condition qu'ils soient englobés dans la période d'activité rémunérée.

### **Le classement interzonal : pour quelles finalités ?**

Le classement interzonal est établi afin de donner

- une priorité à l'engagement à titre définitif à la puéricultrice comptant

la plus grande ancienneté interzonale ;

- une priorité à l'engagement dans la zone ou dans une autre zone à une puéricultrice qui n'a pas obtenu un poste dans son PO.

En effet, un PO qui engage une puéricultrice alors que sa liste de puéricultrices prioritaires est épuisée doit faire appel à la puéricultrice qui figure en tête de la liste du classement interzonal.

N'oubliez pas d'envoyer une copie de vos candidatures à votre/vos Secrétaire(s) régional(aux) (pas de recommandé).

C. Cornet – 9/02/2017

## **ACTES DE CANDIDATURES**

### **Auprès du Pouvoir organisateur – par lettre recommandée – avant le 15 avril 2017**

Madame l'Échevine, Monsieur l'Échevin, (1)

Je, soussigné(e) ..... (NOM, prénom)

Né(e) le ..... / .....

Domicilié(e) rue ..... n°.....

Code postal ..... Localité .....

N° de téléphone et/ou de GSM .....

Détentrice/teur du titre de .....

Obtenu le ..... (jour, mois, année)

souhaite faire valoir ma priorité dans le classement des puéricultrices de l'enseignement fondamental ordinaire.

Je comptabilise, au 30 juin 2016, ..... jours d'ancienneté de service dont 360 au moins acquis au cours des cinq dernières années.

Je vous remercie de prendre ma demande en considération et vous prie d'agréer, Madame l'Échevine, Monsieur l'Échevin, (1) l'expression de mes salutations distinguées.

Date et Signature :

(1) Biffer la mention inutile

La circulaire relative à l'acte de candidature à introduire pour le 15 avril 2017 n'a pas encore été publiée au moment où ces lignes sont écrites. Elle sera disponible dès parution sur notre site Internet [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be), sur celui de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique [www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be) et auprès de votre Direction.

## Appel aux candidatures à des emplois vacants dans les Hautes Écoles organisées par la FW-B

*Chaque année, dans le courant du mois de mars, un appel aux candidats est lancé pour les fonctions de rang 1 exercées dans les Hautes Écoles organisées par la FW-B.*

À savoir :

- maître de formation pratique ;
- maître assistant ;
- chargé de cours.

Il vise les emplois déclarés vacants. Ces emplois sont déclarés vacants par le Gouvernement suite à une décision du Conseil d'Administration (l'avis du CoCoBa est requis).

Suite à la pression des OS, le Décret du 24 juillet 1997 a été modifié afin d'obliger les Directions à procéder à des déclarations plus rapidement qu'auparavant.

Ainsi lorsqu'un emploi vacant non déclaré est occupé pendant une année par un même membre du personnel, il doit faire l'objet d'une déclaration dès la deuxième année académique.

L'attribution de l'emploi se fait selon les règles en vigueur.

Ces emplois sont accessibles :

a) Aux membres nommés à titre définitif par :

- **changement d'affectation** : l'affectation nouvelle qu'obtient le membre du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi dans une Haute École autre que celle où il est affecté à titre définitif. Ce changement d'affectation est d'abord provisoire puis éventuellement définitif ;
- **changement de fonction** : pour les fonctions de rang 1, le changement de la fonction de maître-assistant à celle de chargé de cours et inversement, sur base volontaire ;
- **mutation** : le transfert, dans la même fonction que celle à laquelle il est nommé à titre définitif, d'un membre du personnel d'une Haute École organisée par la FW-B où il est affecté vers une autre Haute École du même réseau. La mutation est d'abord provisoire pour une période probatoire d'une année académique ;
- **extension de charge** : l'extension de la charge d'un membre du personnel nommé à titre définitif ou désigné à titre temporaire pour une durée indéterminée, dans la



même fonction et les mêmes cours à conférer ou dans la même fonction et d'autres cours à conférer (pour lesquels ils possèdent le titre de capacité), et à concurrence d'une charge complète au maximum, respectivement à titre définitif ou à titre temporaire pour une durée indéterminée ;

b) Aux membres du personnel temporaires désignés pour une durée indéterminée par extension de charge (voir plus haut).

c) Aux candidats à une désignation à titre temporaire à durée indéterminée (TDI) et à durée déterminée (TDD).

Les candidatures sont à envoyer par lettre recommandée.

La circulaire n° 5980 du 7 décembre 2016 fixant l'échéancier des opérations à effectuer, est accessible sur notre site : [www.cgsp-enseignement.be](http://www.cgsp-enseignement.be).

C. Cornet – 9/02/2017

## Appel aux candidatures pour les emplois vacants des fonctions à pourvoir dans les Écoles Supérieures des Arts organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (année académique 2017-2018).

Début mars 2017, un appel sera publié au Moniteur belge. Il est impératif de bien respecter la date limite d'introduction des candidatures. Celles-ci seront examinées dans le courant des mois de mai et de juin par les Conseils de gestion pédagogique.

La notification des désignations devrait être communiquée avant les vacances d'été.

Ne pas oublier, comme pour toutes les opérations statutaires, de respecter scrupuleusement les formes et les délais. Il est important aussi de conserver une copie de sa candidature de même que la preuve de l'envoi recommandé.

*O. Bouillon – 16/01/2017*



## Reconnaissance d'expérience utile et de notoriété dans les Écoles Supérieures des Arts organisées et subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les camarades qui souhaitent être désignés dans les ESA ne doivent pas oublier de faire reconnaître leur expérience utile et leur notoriété. Une circulaire est publiée chaque année à cet effet, elle concerne tous les réseaux.

Le décret du 20 décembre 2011 fixe les règles spécifiques à respecter. Le Gouvernement désigne des experts qui vont siéger dans la Commission de reconnaissance d'expérience utile et de notoriété. La moitié de ceux-ci sont proposés par le Conseil supérieur artistique (article 82 § 2 du décret).

Si l'expérience utile est en rapport avec le(s) cours à conférer au demandeur, et après avis favorable de la Commission, la reconnaissance de l'expérience utile est établie par le Gouvernement.

Cette reconnaissance est très importante car dans les ESA nul ne peut être désigné ou engagé à titre temporaire s'il ne remplit, au moment du recrutement, cette condition de faire preuve d'une expérience utile acquise hors enseignement de cinq ans dans une pratique artistique (articles 110, 235 et 365 du décret).

*O. Bouillon – 16/01/2017*

## Changement d'affectation des temporaires prioritaires non nommés dans l'Enseignement obligatoire (FW-B)

Il arrive parfois qu'une désignation en tant que temporaire prioritaire n'aboutisse pas à une nomination soit au 1<sup>er</sup> janvier dans le cas d'un emploi vacant, soit le 1<sup>er</sup> juillet si l'emploi n'est devenu vacant qu'après le 1<sup>er</sup> janvier. La situation de ces emplois est définie lors des réunions des Commissions d'affectation de novembre.

L'article 33 permet aux **temporaires prioritaires non nommés**, lorsque l'emploi non vacant n'évolue pas, lorsque le tiers de charge nécessaire à une nomination n'est plus atteint, d'introduire une demande de changement d'affectation. Cette demande **doit être introduite en mars**.

La décision d'accorder ou pas ce changement d'affectation n'appartient pas aux Commissions d'affectation, c'est le Ministre qui prendra cette décision.

Le temporaire prioritaire se voit ajouter une candidature et est remis en concurrence avec les nouveaux candidats de l'année scolaire en cours.

Attention de n'introduire cette demande que si on vise un ou plusieurs **poste(s) vacant(s)** et bien sûr, comme pour toutes les autres opérations statutaires, il faut absolument veiller à bien garder une copie de la demande ainsi que les récépissés des envois recommandés.

*O. Bouillon – 19/01/2017*

## La CPU, où en sommes-nous ?

S'il est un sujet sensible, c'est bien celui-ci. Depuis le début nous y sommes très attentifs, déjà en novembre 2011, Philippe Jonas rédigeait un article intitulé « La Certification Par Unités ; entre craintes et espoirs. », dans lequel il la présentait. Ce titre laissait bien apparaître que nous étions loin d'avoir des réponses satisfaisantes à nos nombreuses questions.

Un second article paru en juin 2012 expliquait les raisons pour lesquelles nous n'avions pas remis un avis favorable à ce sujet. Philippe Jonas faisait part de ce qui ne fonctionnait pas dans les formations où la CPU était mise en place et réclamait une sérieuse évaluation permettant de corriger le tir.

En février 2013, un nouvel article revenait sur les importantes difficultés liées à ce système et sur les résultats d'une évaluation qui confirmait tout ce qui était dénoncé depuis le début. Le moins que l'on puisse dire est que du côté des enseignants, cette CPU ne convainquait pas beaucoup ! Des solutions devaient être trouvées pour remédier à d'importants problèmes liés à cette réforme.

Mais selon nous, cette enquête laissait de trop nombreuses zones d'ombre.

En décembre dernier, nous prenons connaissance d'un avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française organisant à titre expérimental une 3<sup>e</sup> année de qualification « orientante » dans la section de qualification de l'enseignement secondaire ordinaire et des options de base groupées en 4<sup>e</sup>-5<sup>e</sup>-6<sup>e</sup> dans le régime de la CPU.

Il s'agissait notamment d'étendre le système CPU à de nouvelles options.

On nous parlait d'expérimentation mais le nombre d'écoles concernées était de 167 dès septembre 2017 et un

total de 204 l'année scolaire suivante. C'était pour nous impensable et totalement irréaliste au vu des délais bien trop courts et des nombreuses interrogations subsistant sur la question.

Il nous semblait dès lors indispensable de fermement nous y opposer. La Ministre nous a entendus sur ce point et a décidé de reporter cette extension à l'année scolaire 2017-2018.



La Ministre envisageait aussi de permettre aux écoles volontaires de se lancer dans le projet dès la 3<sup>e</sup> année.

L'idée de la création d'une 3<sup>e</sup> année « orientante » nous semblait inopportune et dans tous les cas le moment choisi par rapport au Pacte d'Excellence qui prévoit un tronc commun jusque l'âge de 15 ans n'était pas le bon, la Ministre a donc décidé d'abandonner cette proposition.

Depuis lors, nous avons rencontré des Camarades des Régionales qui vivent au quotidien cette réforme, les débats nous ont permis de constater que la situation reste préoccupante.

Les enseignants nous ont fait part des nombreuses questions et inquiétudes engendrées par la CPU, ils ont mis en évidence tous les soucis qu'ils avaient pour l'avenir de leurs élèves. Pour eux, cette réforme ne fonctionne pas et, telle que mise en place, elle passe à côté de ses objectifs.

L'organisation en CPU crée souvent de l'ennui chez les élèves et les professeurs, en effet devoir répéter continuellement les mêmes apprentissages pendant un temps déterminé finit inmanquablement par lasser et démotiver tout le monde. La manière d'évaluer les élèves ne permet pas toujours de cerner les retards d'apprentissage accumulés et surtout ne facilite pas la remédiation ou la remise à niveau.

Plus grave, les enfants ayant pris du retard doivent participer à une 6<sup>e</sup> année qui a pour but de les amener à décrocher leur diplôme. Le constat est que celle-ci est sous-financée et qu'elle ne fonctionne absolument pas. Les élèves concernés se découragent et finissent par quitter l'école sans aucun bagage avec les difficultés que l'on peut imaginer pour leur insertion dans la société. Cette

situation met les professeurs particulièrement mal à l'aise et les pousse à penser que l'on est en train de passer à côté de quelque chose d'important.

Les membres du personnel nous ont également fait part de l'importante surcharge de travail, dont ils ne voient pas toujours l'intérêt, notamment sur le plan administratif.

Il nous semble urgent que ce système soit très sérieusement évalué, que l'on tienne compte de l'avis des enseignants de terrain qui vivent cette réforme et enfin que cette CPU évolue fortement pour répondre aux nombreuses et légitimes remarques.

Nous y serons particulièrement attentifs et n'excluons pas d'éventuelles actions pour y arriver. Il y va de l'intérêt de tous et surtout de celui de nos enfants.

*O. Bouillon – 2/02/2017*

## Le redoublement : une pratique par défaut

*Ce deuxième dossier « Pacte, avis n° 3 » est consacré à la lutte contre le redoublement. Nous passerons en revue ce que dit l'avis du Pacte à ce sujet. Nous analyserons ensuite la thématique d'un point de vue davantage « scientifique » en tentant de rompre avec certaines fausses croyances qui parfois apparaissent, à tort, comme des évidences. Enfin, nous verrons ce que des enseignants ont à dire au sujet de redoublement. Comment le vivent-ils ? Comment l'appréhendent-ils ?*



### Que prévoit le Pacte ?

*Dans son quatrième axe, le Pacte prévoit de réduire le redoublement. Il fixe même comme objectif la réduction de 50 % du redoublement d'ici 2030.*

Le pacte envisage différentes pistes afin de lutter contre le redoublement et l'échec scolaire. Il s'agit notamment de mobiliser les équipes éducatives et des partenaires de l'école autour d'une approche cohérente.

Le Pacte plaide aussi pour une généralisation de la pédagogie différenciée ainsi que pour un renforcement de la remédiation que celle-ci soit préventive, immédiate ou différée.

L'approche en matière de différenciation et de remédiation doit permettre d'inclure dans l'horaire des élèves et des

enseignants, des périodes destinées à des activités de remédiation, d'encourager les expériences de tutorat entre pairs, en établissement ou en partenariat avec des organisations compétentes et sans but lucratif.

Le Pacte considère aussi que le dialogue Famille-École est essentiel dans le développement d'approches pédagogiques alternatives. Ceci concerne toutes les familles mais une attention particulière doit être accordée aux les familles et aux élèves dont la culture familiale est éloignée de la culture scolaire et qui ne maîtrisent pas l'ensemble des codes scolaires relatifs aux attentes, aux dispositifs d'apprentissages, au rapport au savoir et à l'école.

## Le redoublement : une mesure inefficace et reproductrice des inégalités sociales de départ

*Le redoublement atteint des proportions très importantes en FW-B et mérite dès lors une attention toute particulière. En effet, en Belgique francophone, au moins un élève sur deux double une année au cours de sa scolarité obligatoire.*

De nombreuses études montrent que le redoublement stigmatise les élèves déjà défavorisés au départ. Ainsi, dès l'enseignement maternel où l'on commence déjà à « maintenir » en 3<sup>e</sup> année les élèves plus faibles, on observe une corrélation entre le niveau socioéconomique et le maintien : les élèves défavorisés ont deux fois plus de chances d'être maintenus par rapport aux élèves favorisés. Les enfants issus de milieux socio-économiquement défavorisés connaissent au départ et tout au long de la scolarité, davantage l'échec et donc le redoublement que les autres.

À côté du manque de suivi et/ou d'attention porté à l'école par les parents, des explications plus sociologiques peuvent aussi être avancées : les enfants des milieux populaires sont peu « complices des attendus silencieux de l'école »<sup>1</sup>. Cela signifie qu'ils n'ont pas cette « connivence avec les évidences scolaires » qu'ont d'autres enfants, favorisés, et qui savent que derrière toute tâche, toute activité, se cachent un savoir, un objectif d'apprentissage. Bref, le rapport au savoir des enfants des milieux populaires n'est pas celui qui est supposé et attendu par l'institution scolaire. C'est bien sûr en ce sens que le redoublement et donc l'école reproduit les inégalités sociales de départ.

Comme l'écrit très justement Pierre Bourdieu dans son ouvrage *« Les héritiers »*, l'école traite comme « égaux en droits » des individus « inégaux en fait » c'est-à-dire inégalement préparés par leur culture familiale à assimiler un message pédagogique.

### Quelques fausses croyances par rapport au redoublement

« LE REDOUBLEMENT AMÉLIORE LES COMPÉTENCES DE L'ÉLÈVE »

Évaluer l'efficacité de la pratique du redoublement a été et reste une préoccupation de nombreux chercheurs. Les résultats de leurs travaux vont dans le même sens que le constat des enseignants : un élève qui double s'améliore.

Toutefois, les recherches menées sur la problématique s'efforcent de compléter l'analyse en essayant de se poser la question de l'efficacité du redoublement dans les termes suivants : que serait devenu le même élève s'il n'avait pas doublé ? Aurait-il progressé davantage ? Pour fournir des éléments de réponse à cette question, les chercheurs appartiennent, au sein d'un important échantillon d'élèves, ceux qui ont des niveaux de compétence similaires. Les chercheurs examinent alors comment des élèves, comparables avant la décision de redoublement, évoluent dans les mois et les années qui suivent cette décision. Leurs conclusions sont les suivantes : certes l'élève qui double s'améliore, mais celui qui passe de classe et qui avait les mêmes difficultés s'améliore nettement plus.<sup>2</sup>

« DES CLASSES TROP HÉTÉROGÈNES CRÉENT UN NIVELLEMENT PAR LE BAS »

Dans l'opinion générale, la classe hétérogène est le plus souvent synonyme d'une baisse de niveau. Par **classes hétérogènes**, on entend des classes où tous les élèves – plus avancés et moins avancés – sont ensemble. Pourtant, de nombreux travaux menés sur l'apprentissage et le fonctionnement des groupes affirment que ces différences, loin d'être négatives dans une classe, peuvent être, au contraire, de puissants atouts pour la réussite de tous les élèves. Les études vont même jusqu'à montrer que les groupements hétérogènes sont les plus efficaces en réalité, même s'ils apparaissent à première vue, générateurs de difficultés.

« L'ÉLÈVE VA GAGNER EN MATURITÉ »

Une autre croyance dans les bienfaits du redoublement s'appuie sur une conception « maturationniste » du développement selon laquelle la répétition d'une année permet de donner du temps à l'élève pour mûrir. Or, la maturité s'acquiert au fil des expériences qui se présentent à nous dans notre parcours de vie. On peut dire, par exemple, qu'une personne de vingt ans sera plus mature qu'une de dix ans parce qu'elle aura vécu plus d'événements et aura appris de ceux-ci, elle en aura « tiré des leçons ». Mais en aucun cas, la maturité ne peut s'acquérir en revoyant la même matière et en refaisant le même schéma que l'année précédente. Dans ce cas-ci, on pourrait même dire que le redoublement est contre-productif en ce qui concerne la maturité, puisque l'élève, en redoublant, fera les mêmes choses au lieu de vivre de nouvelles expériences.

1. « Le redoublement en FW-B, A. Baye, F. Chenu, M. Crahay, D. Lafontaine, C. Monseur, 2014 »

2. Idem

## Que pensent des enseignants ?

*Lors d'un groupe de travail consacré au redoublement, nous avons eu l'occasion de discuter entre enseignants de cette question et d'envisager comment cela se passe sur le terrain. Tout d'abord, merci à eux pour ces riches échanges.*

Très tôt lors des échanges, l'idée apparaît que la crainte du redoublement est un stimulant pour les élèves. Cette pratique fait en sorte que les élèves travaillent. Bien sûr, c'est le système qui veut cela... L'élève est comme « conditionné » au redoublement qui est bien souvent perçu comme une punition.

Mais très vite aussi, une autre idée apparaît...

*« Ce redoublement, on le subit »*

En effet, bon nombre d'entre eux pensent que le redoublement n'est pas la solution et ne convient pas. Malheureusement, dans le système scolaire tel qu'il est actuellement, aucune autre alternative n'est prévue. Il existe certaines choses qui sont mises en place mais rien n'est généralisé. Un enseignant donne l'exemple « d'enseignants volants » qui viennent, à la demande, aider certains élèves pendant les heures de cours. Malheureusement le délai d'attente est long et surtout cette pratique n'est pas présente dans tous les établissements.

Les enseignants mettent en évidence qu'ils sont peu formés à la détection de certains troubles d'apprentissages mais aussi de certaines difficultés d'ordre plus « général ». En plus de cette carence dans la détection de problèmes, ils expriment un manque dans la remédiation à ce problème. *« La formation initiale, c'est là que le bât blesse. Nous ne sommes pas formés à repérer les difficultés et à pouvoir y remédier ».*

Si les enseignants connaissent néanmoins, de manière théorique, quelques manières de remédier à certaines difficultés, ils n'ont pas la possibilité de les appliquer dans leurs pratiques, par manque de formation, comme évoqué plus haut mais aussi parce que le nombre d'élèves par classe est trop élevé.

*« La démotivation des élèves vient de la déconsidération à leur égard ».* « Écoles poubelles » ou peu entretenues, classes homogènes dépourvues de mixité sociale, élèves triés sur le volet. Plusieurs enseignants relèvent qu'une des causes de l'échec scolaire tient en cette déconsidération et en ce manque de moyens dans certaines écoles dû, on le sait, à la pluralité de réseaux, à la concurrence qui va avec et au manque de mixité sociale qui en découle. Des jeunes sont ainsi démotivés parce que non considérés dans la société à travers l'école qu'ils fréquentent.

Clara Kerstenne – 9/02/2017



**30% de réduction**  
pour les affiliés CGSP  
sur la nuitée sur base du prix affiché



Rue de Pont-à-Lesse à 5500 Dinant - [reservation@casteldepontalesse.be](mailto:reservation@casteldepontalesse.be) - 082 22 28 44 - [www.casteldepontalesse.be](http://www.casteldepontalesse.be)

Cycle enseignement Liège

CYCLE DE RENCONTRES - DÉBATS

# UN ENSEIGNEMENT DE SENS

Trois rencontres durant l'année scolaire 2016-2017

« Pour un enseignement épanouissant et émancipateur »  
5 décembre 2016 à 20h00 // FGTB Liège - 4ème étage

Un enseignement émancipateur qui élève l'élève et jette les bases d'un avenir personnel et professionnel épanouissant.

« Pour un enseignement engagé et solidaire »  
20 Février 2017 à 19h30 // FGTB Liège

Intervention du CAL Liège : « École = Mixité = Égalité »  
Un enseignement démocratique et engagé, qui prône la solidarité contre la concurrence. Qui forme des citoyen-ene-s à l'esprit critique, qui vise les savoirs plutôt que les compétences, qui arme à la compréhension des rapports sociaux et économiques.

« Pour un enseignement égalitaire et démocratique »  
Avril 2017 // FGTB Liège

Une école résistante à la marchandisation et à sa dualisation. Un enseignement qui contribue à la justice sociale.

## Informations et inscriptions :

Lieu des rencontres : Place Saint-Paul 9/11 à 4000 Liège

Magali Macours, FGTB Liège-Huy-Waremme  
04 221 96 28 // magali.macours@fgtb.be



## La CGSP Enseignement améliore sa communication !

Nous avons mis en place une newsletter qui permettra de vous communiquer des informations. Cette newsletter vous informera sur l'actualité politique liée à l'enseignement et sur les réformes en cours mais aussi sur des conférences et colloques susceptibles de vous intéresser. Elle vous tiendra également au courant des mobilisations et actions de votre organisation syndicale et de bien d'autres choses encore !

En raison du nombre d'e-mails à envoyer, l'envoi de la newsletter se fait sur trois jours. Il est donc normal que vous ne la receviez pas tous au même moment.

Si vous n'avez pas communiqué votre adresse e-mail ou que celle-ci est nouvelle et que vous souhaitez recevoir notre newsletter, n'hésitez pas à transmettre votre adresse électronique à votre Secrétaire Régional.

NB : il se peut que la newsletter se classe dans les « courriers indésirables » ou « autres » de votre boîte mail.

Si vous ne souhaitez pas recevoir la newsletter, vous pouvez aisément vous désinscrire, il vous suffit de cliquer sur le bouton « *Unsubscribe* » ou « *Désabonnement* » qui se trouve à la fin de chaque newsletter.

Notez aussi que depuis peu, la CGSP Enseignement a créé sa page Facebook. N'hésitez pas à aimer cette page !



<https://www.facebook.com/CGSPSecteurEnseignement/?fref=ts>



Newsletter



Janvier 2017

SPECIAL PACTE D'EXCELLENCE

Camarade,



**« NON ! MAIS ... »**

**au Pacte pour un Enseignement d'Excellence**

Après de très larges consultations et de nombreuses assemblées régionales, le processus démocratique a abouti lors de notre Comité communautaire réuni ce vendredi 27 janvier 2017 à une prise de position de la CGSP enseignement : c'est un « non, mais... » à l'avis n° 3 du Pacte pour un Enseignement d'Excellence.

Pourquoi NON ? Et que veut dire ce MAIS ?

### Pourquoi NON ?

De nombreuses mesures préconisées dans cet avis n°3 (325 pages) devront être opérationnalisées et faire l'objet d'un phasage très précis. En fonction de ces deux paramètres, elles peuvent être positives ou au contraire très négatives pour les enseignants et, plus généralement, pour le système éducatif. Voici quelques points, parmi d'autres, qui justifient notre rejet du Pacte pour un Enseignement d'Excellence tel qu'il nous a été présenté :

- La multiplicité des réseaux nuit à la qualité de notre enseignement. Le pilotage prévu dans le pacte doit bien être une contractualisation entre le Pouvoir Régulateur et les Pouvoirs Organisateurs. Il ne peut consister en un management par résultats reposant uniquement sur l'équipe éducative. Une majorité des inspecteurs étant engagée dans ce dispositif de pilotage, qui va assurer la mission actuellement dévolue au service d'inspection (contrôle du niveau des études) ?
- La création d'une filière unique dans le qualifiant en trois ans va immanquablement provoquer des pertes d'emplois. Une disparition des établissements scolaires de petite taille est également à craindre. Une réduction des périodes des professeurs de pratique professionnelle à 24 périodes et non à 28 comme proposé permettrait d'absorber une partie des pertes occasionnées. L'organisation de cette filière unique doit-elle être organisée sous la forme d'une CPU ? Cette Certification Par Unité d'apprentissage pose tant de problèmes aux enseignants qui la subissent actuellement dans sa phase de test. L'objectif d'une formation polyvalente semble être abandonné au profit de l'adéquationnisme. (Ne formons pas des « outils » prêts à l'emploi en fonction des besoins des entreprises)
- La création d'un tronc commun, l'objectif de diminution du nombre d'élèves fréquentant l'enseignement spécialisé et la révision des normes d'encadrement des CPMS conduiront à une diminution de postes. Il y a obligation de préserver l'emploi par un réinvestissement des moyens humains et matériels dégagés dans une remédiation immédiate. La problématique de la taille classe dans le cadre de cette redistribution des moyens doit aussi être prise en compte.
- Le travail collaboratif et la clarification de la charge de l'enseignant ne doivent pas conduire à un alourdissement de sa charge. Les balises présentes dans le règlement de travail devront être suffisantes (Les organes de concertation auront-ils un avis contraignant ?)

### Et que veut dire ce MAIS ?

Des camarades mandatés par leur régionale ont participé à des groupes de travail et leurs apports sont remontés vers le groupe central. La CGSP s'était prononcée pour un « oui mais » lors de l'analyse de l'avis n° 2. Nos critiques n'ont malheureusement pas été prises en compte par le Gouvernement.

Dans cet avis n°3, nous partageons plusieurs pistes évoquées comme les investissements dans l'enseignement maternel, la remédiation immédiate, la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien et l'accompagnement des écoles à fort écart de performance, le renforcement de l'encadrement différencié, l'acquisition par tous d'un socle commun de savoirs et de compétences.

**La CGSP soutiendra uniquement les mesures visant à améliorer le système éducatif sans détériorer les conditions de travail des équipes éducatives. Elle combattra toute initiative gouvernementale ne répondant pas à ces deux conditions.**

Divers liens vers des supports médias :

*28 janvier 2017 - Journal de 13h sur RTL Télévision*

*[28 janvier 2017 - Article du Soir : La CGSP rejète le Pacte d'Excellence](#)*

*[28 janvier 2017 - Article de la Libre Belgique](#)*

*[30 janvier 2017 - Podcast radio sur la Première émission CQFD](#)*

**Joseph THONON**  
Président Communautaire

## Le point sur les circulaires du mois

*Nous avons épinglé plusieurs circulaires parues durant les mois de janvier 2017 et de début février 2017. Il nous semble important de les porter à votre connaissance. Vous pouvez les consulter dans leur intégralité sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique : [www.adm.cfwb.be](http://www.adm.cfwb.be)*



### ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Tous réseaux, niveau secondaire

**Circulaire 6011** : Circulaire relative au maintien des élèves de forme 1 et 2, au-delà de 21 ans dans l'enseignement spécialisé, pour des raisons NON pédagogiques, domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale.

### PENSION, MISE EN DISPO, DPPR

Tous réseaux, tous niveaux

**Circulaire 6017** : Vade-mecum : Pension de retraite et pension de survie des membres du personnel nommés à titre définitif ou assimilés (stagiaires) de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Circulaire 6033** : Mesures d'aménagement de fin de carrière – disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) – régime des pensions du secteur public.

### CIRCULAIRES INFORMATIVES

Tous réseaux, niveaux primaire et secondaire

**Circulaire 6036** : Prévention de la radicalisation menant à la violence au sein des établissements scolaires.

## TRIBUNE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités - Dans nos régionales
- 3 / Édito • Tout commence par un rêve !
- 4 / Dossier • La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai
- 7 / Fraude fiscale • Des paroles et des actes !
- 8 / IRB • La Commission Femmes de la CGSP demande les dépistages gratuits et annuels des cancers de la femme

[www.cgspwallonne.be](http://www.cgspwallonne.be)

## SOMMAIRE

### Infos ENSEIGNEMENT

- 9 / Édito • Le Pacte pour un Enseignement d'Excellence : périmé ou recyclable ?
- Informations pratiques**
- 10 / Traitement de janvier 2017 pour les Temporaires
- Actualité**
- 13 / Puéricultrices : candidature à un emploi définitif (Officiel subventionné)
- 15 / Candidatures – Emploi vacant – HE (FW-B)
- 16 / Candidatures – Emploi vacant – ESA (FW-B)
  - / Expérience utile et notoriété – Reconnaissance ESA (FW-B)
  - / Changement d'affectation – TP non nommés (FW-B)
- 17 / La CPU, où en sommes-nous ?
- Dossier**
- 18 / Le redoublement : une pratique par défaut
- Évènement**
- 21 / Cycle enseignement Liège
- 22 / La CGSP Enseignement améliore sa communication !
  - / Newsletter – Spécial pacte d'Excellence
- 24 / Le point sur les circulaires du mois